



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

COM : Mayotte

Question écrite n° 62284

Texte de la question

M. Abdoulatifou Aly interroge M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur le développement des filières agricoles d'excellence de Mayotte, notamment et au premier rang la vanille et l'ylang. Ces productions, qui représentent qualitativement de véritables fleurons pour Mayotte, connaissent une baisse continue en volume depuis plusieurs années, malgré les efforts et la bonne volonté des producteurs qui continuent de les cultiver dans une perspective économique. Concernant l'ylang, on se souvient de la fermeture récente de la plantation Guerlain à Combani. Dans le cadre de la départementalisation en cours de Mayotte, et donc de son entrée dans le droit commun, mais aussi de la réflexion actuellement menée dans le cadre des états généraux de l'outre-mer, et en se basant sur d'autres expériences menées en métropole et outre-mer (en particulier dans le cadre des appellations d'origine contrôlée et des indications géographiques protégées), il lui demande quelles initiatives l'État compte prendre pour soutenir le développement des filières agricoles d'excellence de Mayotte, au premier rang desquelles la vanille et l'ylang.

Texte de la réponse

Les filières vanille et ylang de Mayotte figurent parmi les secteurs d'excellence dans le domaine des plantes aromatiques, médicinales et à parfum. Elles font à ce titre l'objet d'une attention particulière de la part de l'État qui se traduit depuis de nombreuses années en mesures concrètes. Des fonds nationaux du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sont déployés en faveur de ces filières, au travers des programmes sectoriels validés par le conseil d'administration de l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer (ODEADOM). Ces politiques, portées par les acteurs locaux, comprennent notamment des actions d'investissement, d'encadrement technique, de promotion et de formation. Ainsi, durant la période 2002-2008, plus de 623 000 euros de fonds nationaux ont été consacrés aux filières de productions végétales de Mayotte, pour un total de plus de 2,32 millions d'euros de fonds nationaux déployés en faveur du développement de l'agriculture mahoraise. Les nouveaux programmes sectoriels prévoient la poursuite de ces actions sur la base d'engagements prévisionnels de plus de 130 000 euros pour les filières vanille et ylang, pour la période 2009-2011, complétés par près de 500 000 euros sur la même période pour les filières fruits et légumes. Cet effort de la part de l'État a certes permis de ralentir la baisse de production de vanille et d'ylang à Mayotte, sans pour autant permettre de les relancer totalement, alors même que la très haute qualité de ces productions est reconnue sur le plan international. Ces productions sont en effet soumises à de sérieuses contraintes structurelles parmi lesquelles figurent l'augmentation du coût de la main-d'oeuvre, la concurrence de cultures devenues plus rentables telles que la production de manioc ou de bananes, les fréquentes faillites des coopératives ou structures de collecte et de transformation, malgré des soutiens publics conséquents, la désaffection de la population pour l'agriculture en général, associée au vieillissement de la population (70 % des distillateurs d'ylang ont plus de soixante ans), ainsi que les mauvaises conditions climatiques. Cependant, l'État reste mobilisé car conscient de la multiplicité des enjeux liés au développement de l'agriculture mahoraise en général, et des filières vanille et ylang en particulier, enjeux environnementaux, paysagers, touristiques, sociaux et économiques. Par ailleurs, le conseil interministériel de l'outre-mer qui s'est tenu à Paris le 6 novembre 2009

a été l'occasion de tirer des enseignements de la réflexion menée localement, et de les traduire en engagements concrets en faveur de l'agriculture mahoraise, rassemblés notamment au sein du plan « Mayotte agriculture 2015 ». Ces actions visent à valoriser les productions locales agricoles et halieutiques, à protéger le foncier agricole en créant une commission appelée à se prononcer sur tout déclassement de terres agricoles, à stabiliser les financements de la chambre d'agriculture, à favoriser l'accès au financement bancaire pour les agriculteurs, à structurer les filières et à favoriser la production locale, ainsi qu'à accroître les efforts de recherche et développement. Une mission interministérielle sera réalisée au début de l'année 2010 à Mayotte pour évaluer les moyens nécessaires à l'atteinte de ces objectifs. Le développement d'un secteur agricole viable représente pour l'île de Mayotte des enjeux à la fois complexes et primordiaux dont l'État a pris la mesure, et qu'il continuera d'accompagner en étroite association avec les acteurs locaux.

Données clés

Auteur : [M. Abdoulatifou Aly](#)

Circonscription : Mayotte (1^{re} circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62284

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 2009, page 10066

Réponse publiée le : 12 janvier 2010, page 289